CONSEIL MUNICIPAL du 27 janvier 2020

Résumé

1. Décisions du maire dans le cadre de ses délégations

Madame le Maire présente au Conseil les décisions suivantes :

- Loyers mensuels à compter du 1er janvier 2020 (hors charges relatives à la taxe des ordures ménagères et à la maintenance du chauffage) :
 - Logement 28 place du Mail: 432,25 €
 - Logement 24 place du Mail: 448,92
 - Logement 6 place de l'Église : 499,43 €.
- Création d'un mur et d'un passage piétonnier au Patus du Vialar / Puech-Mourié (9 454,80 € TTC).
- Fourniture et installation d'un moteur pour un panneau de basket à la salle de Sports (2 870 € TTC).
- Protection incendie à la Salle de Sports (fourniture et pose de deux vérins électriques pour châssis de désenfumage : 1 072,20 € TTC).

2. Réfection de la toiture de la salle de Spectacles

La salle nécessitant d'importantes réparations de toiture, il est proposé d'installer un isolant et une membrane PVC sur la toiture existante. Le projet nécessite l'intervention d'un bureau d'étude structure et d'un bureau de contrôle. Le montant total de ces travaux est estimé à 51 796,44 € TTC. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Dotation Equipement Territoire Rural (D.E.T.R.) 2020 : 17 565,44 € HT
- Fonds de Développement Territorial (F.D.T.): 10 978,40 € HT
- Fonds propres de la commune : 15 369.76 € HT

Coût total : 43 913.60 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce projet de travaux et le plan de financement présenté.

3. Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert "Agence de GEstion et Développement Informatique" (A.GE.D.I.)

Le Conseil, après délibération, approuve les modifications statutaires du Syndicat Mixte A.GE.D.I.

4. Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la conclusion d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Après examen, le Conseil approuve la possibilité pour la commune d'adhérer, si elle le souhaite, au contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative que le Centre de gestion se propose de souscrire pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 4 ans. La Commune se réserve la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir justifier sa décision et précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par les collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié à la CNRACL et à l'IRCANTEC.

5. Convention de coopération pour le maintien de la qualité et du bon fonctionnement du réseau d'adduction d'eau et l'entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des poteaux incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable

Le Conseil, après délibération, autorise Madame le Maire à signer la convention tripartite de coopération avec le SIAH du DADOU et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour le maintien de la qualité

et du bon fonctionnement du réseau d'adduction d'eau et l'entretien, la réparation et la mesure de débitpression des poteaux incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable.

6. Subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.)

Après examen, le Conseil autorise l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.) à organiser un *trail* sur la commune de Cunac le dimanche 29 mars 2020 et lui accorde, pour l'organisation de cette manifestation, une subvention exceptionnelle de 130 €.

7. Rapport d'activité 2018 du SDET

Le Conseil prend acte de la communication du rapport d'activité 2018 du Président du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn.

8. Dénomination de la voie intérieure du lotissement « L'Allée des Pins » situé à la Marquette

Pour des raisons d'adressage, il convient de nommer la voie intérieure du lotissement « L'Allée des Pins » situé à la Marquette. Le nom « Allée des Pins » ne peut être retenu car il existe un « Chemin du Pin » sur la commune. Après délibération, le Conseil décide de nommer cette voie « Chemin de la Poumarède ».

9. Dénomination de la voie intérieure du futur lotissement dans la Zone d'Activités des Combettes

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de nommer la voie intérieure du futur lotissement dans la Zone d'Activités des Combettes, situé Route des Templiers, près de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn, « Rue Georges Jeanselme (1898-1940) », du nom du créateur de la Chambre des Métiers du Tarn.

10. Approbation du projet de modification des statuts du SIAH du Dadou (délibération annulée)

11. Questions diverses

• Communication:

- Rédaction en cours du « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD), document obligatoire permettant de fixer une charte et des règles d'usage en matière d'utilisation des données personnelles, afin d'en protéger la confidentialité.
- Dans le cadre de la saison 2019-2020 « Au fil du Tarn » : spectacle théâtre cabaret *C'est ce soir ou jamais*, vendredi 6 mars à 20h30 à la salle de Spectacles.

École :

- Pause méridienne à la Cantine Alaé : 80 enfants en moyenne déjeunent chaque jour à la cantine. Les enfants de maternelle mangent au 1er service, pendant que les enfants d'élémentaire s'amusent dans la cour. À la fin du 1er service, les enfants d'élémentaire prennent le relais des maternelles qui, à leur tour, vont jouer dans la cour.
- « Tombola de la nouvelle année » organisée par l'école : la tombola a rapporté la somme de 1 000 € ; les 5 meilleurs vendeurs de billets de tombola ont été récompensés.
- Vendredi 7 février a eu lieu le carnaval de l'école sur le thème des cinq continents.
- Prochain Conseil d'école lundi 2 mars.
- Le loto de l'école a eu lieu vendredi 24 janvier.
- <u>Conseil Municipal Jeunes</u> (CMJ) : il poursuit ses actions en faveur du tri des déchets. Les quatre jeunes élus ont customisé des poubelles destinées à récupérer le papier dans les cinq classes de l'école et dans les quatre salles de l'Alaé.
- Remerciements de Madame le Maire: en conclusion du dernier conseil municipal du mandat, Madame le Maire a adressé ses remerciements à l'ensemble des conseillers et conseillères pour leur implication et leur investissement tout au long de ces six années, « pour le bien de notre village et de ses habitants ».